



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article. L121.8 Du Code des Communes)

Le Conseil Municipal de la commune de VILLARD-REYMOND se réunira en séance ORDINAIRE :

**le samedi 02 mars 2024 à 9 heure  
en Mairie de Villard Reymond.**

- Délibération n°2024-01 : Approbation du compte de gestion 2023
- Délibération n°2024-02 : Approbation du compte administratif 2023
- Délibération n°2024-03 : Affectation du résultat
- Délibération n°2024-04 : Adhésion des communes de Mizoen, de Vaujany et de Villard-Reculas au syndicat d'assainissement des communes de l'Oisans et de la basse romanche pour l'exercice de la compétence assainissement non collectif – SACO
- Délibération n°2024-05 : Fourniture d'eau potable par la commune d'Ornon
- Délibération n°2024-06 : Remboursement de frais à l'auberge de l'eau blanche
- Délibération n°2024-07 : Adhésion ROMMA caméra connectée
- Délibération n°2024-08 : Remboursement de frais à M. CLOAREC
- Délibération n°2024-09 : Demande de subvention association « le Renouveau »
- Délibération n°2024-10 : Délégation au Maire pour signer les devis de travaux Mairie-Cure
- Questions diverses :
  - Préparation budget 2024
  - Participation communale aux activités et cantine scolaires 2023-2024
  - Devis ATEAU

Le Maire,

Chantal THEYSSET

